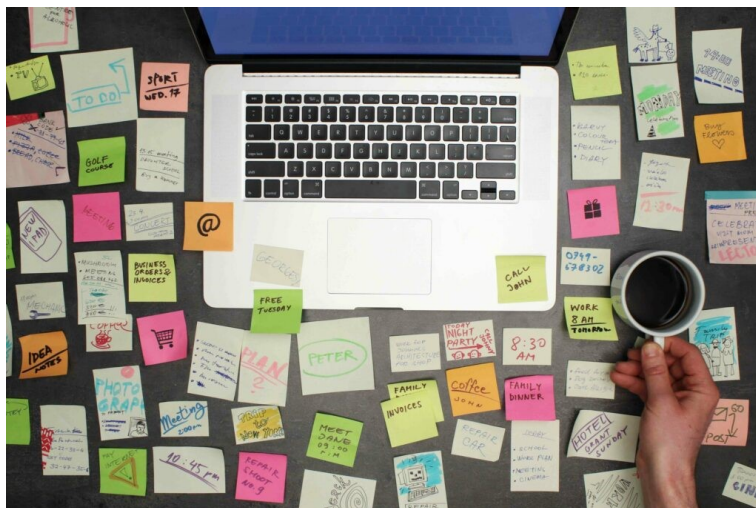




Saint-Julien vous parle

Rendez-vous s.v.p.

Le bureau municipal surchauffe ces jours-ci. C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir prendre rendez-vous si vous avez vraiment besoin de rencontrer le directeur général à son bureau.

Cela lui fera un grand plaisir de vous répondre à un moment propice et sans interrompre des tâches importantes et nécessitant une concentration soutenue.

Nous vous remercions de votre compréhension.

DANS CE NUMÉRO

En vrac	1
Info-conseil	2
Avis d'élection	3
Conférence	4
Grande brocante	5
Organisme	6
Communautaire	7
Coordonnées	8

Vivre au sommet des Appalaches



INFO—CONSEIL

Une séance ordinaire du Conseil s'est tenue le 2 mai dernier ainsi qu'une séance extraordinaire le 11 mai dernier. Lors de ces séances, il fut principalement question des sujets suivants :

Démission d'un conseiller

Le conseil a reçu la lettre de démission du conseiller #5, monsieur Patrick Moisan. Un processus en vue de pourvoir à ce siège vacant est donc commencé.

Demandes d'aides financières

Le conseil autorise le directeur général à déposer des demandes d'aides financières auprès de Mme la députée Isabelle Lecours pour des travaux de voirie.

Octroie de contrat

Le conseil octroie un contrat de rechargement de gravier à *Martin Lessard*.

Octroie de contrat

Le conseil octroie le contrat de fauchage des talus à *Robert Allaire*.

Supervision bénévole

Le conseil accepte avec gratitude l'offre de Sylvie Maurice de superviser bénévolement l'entretien des plates-bandes de la municipalité.

Camp de jour

Le conseil procède à l'embauche des monitrices du camp de jour : il s'agira de Katarina Monty et de Marie-Lys Campagna.

Chambre de commerce de Disraeli

Le conseil approuve l'achat d'un billet pour le Gala de la *Chambre de commerce de Disraeli*, afin d'avoir un représentant pour aller y recevoir le prix de la municipalité de Saint-Julien.

Polyvalente de Disraeli

Le conseil accorde à la *Polyvalente de Disraeli* un don de 50\$ afin de soutenir la tenue du Gala méritas.

Octroie de contrat

Le conseil autorise l'achat du matériel nécessaire à la préparation d'une dalle de béton pour la surface multisport au Centre BMR de Disraeli.

Octroie de contrat

Le conseil octroie le contrat de la dalle de béton pour la surface multisport à *Les terrassements du Lac 2020*.

Vote par correspondance

Le conseil annule la possibilité de voter par correspondance. Les gens devront se déplacer pour voter.

Prochain conseil le 6 juin 2022, 20h00



Avis public d'élection

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JULIEN

DATE DU SCRUTIN 19 JUIN 2022

Par cet avis public, Martin Cloutier, président d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

Le poste suivant est ouvert aux candidatures :

Poste de conseillère ou conseiller 5

Toute déclaration de candidature doit être produite au bureau du président d'élection aux jours et aux heures suivants :

Du 6 mai 2022 au 20 mai 2022

Horaire

Lundi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mardi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Mercredi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Jeudi	De 8h00 à 12h00	De 13h00 à 16h00
Vendredi	De 8h00 à 12h00	

Attention : le vendredi 20 mai 2022 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.

Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche le 19 juin 2022, de 10 h à 20 h**

Jour de vote par anticipation : **Dimanche le 12 juin 2022, de 12 h à 20 h**

La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Marie Drolet

Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente ou président d'élection

Adresse : 787 chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Donné à Saint-Julien le 3 mai 2022

Martin Cloutier, président d'élection.

CONFÉRENCE

Karine Gravel

Dt.P., Ph.D.
Nutritionniste |
Docteure en
nutrition



LE SAMEDI 4 JUIN 2022
13H30 À 15H30
CENTRE
COMMUNAUTAIRE
SAINT-JULIEN

Renseignements à la
municipalité de Saint-
Julien :
municipalite@st-julien.ca
ou 418-423-4295

**Contribution volon-
taire seulement. S.v.p.
simplement m'aviser
de votre présence.**



Cette conférence est une initiation à l'alimentation intuitive et à ses nombreux bienfaits sur la santé physique et psychologique.

L'écoute de ses préférences et de ses besoins caractérise cette approche appuyée par des données scientifiques.

L'alimentation intuitive a comme objectif d'améliorer sa relation avec la nourriture et de développer une attitude bienveillante à l'égard de son corps.

Les sensations de faim et de rassasiement seront abordées, de même que le poids naturel, les plaisirs alimentaires, l'image corporelle et la perception de l'activité physique.

Des conseils seront proposés afin de mettre en pratique les différents principes de l'approche qui favorise des changements durables.

C'est une invitation à manger plus librement et à devenir l'experte ou l'expert de votre corps.

GRANDE BROCANTE À SAINT-JULIEN !

Du vendredi 1^{er} Juillet

Au dimanche 3 juillet 2022 !

Une occasion formidable de rencontres entre citoyens de notre communauté et d'ailleurs dans une ambiance de fête !!!

Lors de cette activité, vous pourrez admirer sur le site une sélection d'automobiles anciennes !!!

Pour les personnes intéressées à participer au marché et présenter une table d'articles,
Ou encore à exposer une voiture ancienne : Téléphonez au numéro suivant : 514-808-9499

Responsable du projet : M. Édouard Paige

Lieu : 805 Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien



Permis de feu

Le fait de détenir un permis ne libère pas le détenteur de ses responsabilités. Il ne donne pas une immunité dans le cas où des dommages ou déboursés résulteraient du feu allumé par lui ou toute autre personne en regard avec ce permis.

La municipalité vous rappelle qu'aucun feu, de quelque nature qu'il soit, ne sera toléré entre le 15 mars et le 15 mai de chaque année si le danger d'incendies alimentés par des herbes sèches est fort (voir l'indicateur de Sopfeu dans le menu déroulant à gauche). Aucun permis de feu ne sera également émis durant cette période.

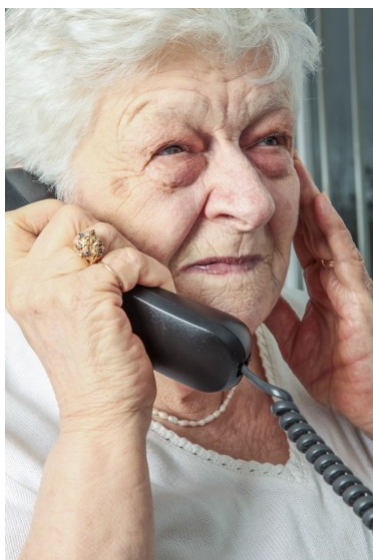
Un permis de feu est obligatoire dans les cas suivants : Pour toute personne qui désire faire un feu au cours de la période de l'année allant du 15 mai au 15 novembre pour détruire du foin sec, de la paille, des herbes, des broussailles, des branchages, des arbres, arbustes ou plantes, des troncs d'arbres, des abattis ou autres bois, en tout endroit de la municipalité. Par contre, aucun permis n'est nécessaire pour faire un feu de quelque nature que ce soit entre le 16 novembre et le 14 mars de l'année suivante.





NOS SERVICES CONTRIBUENT
LEUR OFFRIR AINSI UNE MEILLEURE

VISITES ET TÉLÉPHONES



Par ce service, offert gratuitement, un bénévole rend une visite de court solatude et de l'isolement ou lui téléphone afin de prendre de ses nouvelles, de discussion, d'échanges sur divers sujets, de lecture de document sur l'actualité autour du domicile. La fréquence des visites est déterminée selon les besoins et les disponibilités du bénévole. (maximum une fois par semaine). Les visites ont une durée du service est variable.

****Veuillez prendre note que le service est conditionnel à la disponibilité**

Fonctionnement pour faire une demande de service

La demande doit provenir de la personne elle-même, si ses capacités le permettent, ou d'un intervenant du CISSS-CA, secteur Thetford ou d'un intervenant communautaire, si la personne est incapable de le faire, dans la mesure où la personne est impliquée dans la démarche.

CLIENTÈLE DESSERVIE

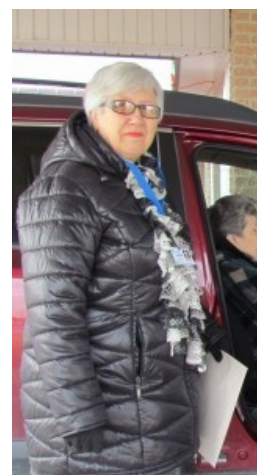
Les services de l'AAVA sont offerts aux personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement¹ et aux personnes démunies âgées de 65 ans et plus.

L'AAVA offre également des services de support définis à des clientèles ciblées, référées par le CISSS-CA, secteur Thetford et autres partenaires :

- Service de popote roulante et d'accompagnement transport à des personnes de tous âges ayant reçues un diagnostic de cancer;
- Service de popote roulante à des personnes handicapées physiques admises au programme SISAD, à des personnes en convalescence² de tous âges et à des proches aidants de personnes âgées.

¹ Les personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement : Ces personnes peuvent être admises même si elles sont âgées de moins de 65 ans, mais elles doivent être atteintes d'une maladie liée au vieillissement. Les principales maladies liées au vieillissement sont les suivantes : Alzheimer, Parkinson, l'ostéoporose, l'arthrite, la cataracte, le glaucome, la dégénérescence maculaire et l'insuffisance rénale. Par contre, pour être admise, la maladie de la personne doit être à ce point significative qu'elle affecte leur autonomie.

2 : Les personnes en convalescence. Ces personnes doivent fournir une attestation de la durée de leur convalescence et elles sont admissibles au service de la popote roulante pour la période inscrite à l'attestation.



37, rue Not
Thetford M
Téléphone
Télécopieu
Courriel : in

MAIN... POUR NOS AÎNÉS !

À ASSURER LE MAINTIEN À DOMICILE DE NOS AÎNÉS ET À
LEURE QUALITÉ DE VIE.

D'AMITIÉ

oisie, à une personne âgée vivant de la
les. La visite peut prendre la forme de
tualité, de petites sorties extérieures
soins de la personne et les
durent en moyenne une heure et la

de bénévoles.

Service

ui permettent. Les références
membre de la famille, sont acceptées



tre-Dame Ouest
Mines QC G6G 1J1
: 418 334-0111
r : 418 334-1093
nfo@aavart.ca

ACCOMPAGNEMENT TRANSPORT

Ce service permet à la personne qui l'utilise de bénéficier d'un moyen de transport et de la présence d'un bénévole pour se rendre à ses rendez-vous médicaux. Le service peut être obtenu pour des rendez-vous locaux, mais également à l'extérieur des limites de la MRC des Appalaches.

Déroulement

Le bénévole se rend chercher la personne à son domicile pour la conduire au lieu déterminé. Il lui offre sa présence pour la durée du rendez-vous et la raccompagne chez elle en toute sécurité par après. Non seulement le bénévole est-il là pour lui offrir un moyen de transport, mais il intervient également pour la rassurer, lui offrir du support et de l'écoute. Ce service offre donc une présence significative qui permet de créer des liens de confiance.

Frais de service

Des frais très abordables sont demandés à l'utilisateur afin de compenser les frais du bénévole qui utilise son automobile personnelle. Pour les accompagnements transport à l'extérieur de la municipalité de résidence de l'utilisateur ou, encore des limites de la MRC des Appalaches, ces frais sont facturés au kilomètre. Pour ce qui est des accompagnements transport locaux, un montant fixe est déterminé selon les municipalités desservies. Le cas échéant, l'utilisateur aura également à assumer le coût des frais de stationnement.

Note : L'AAVA défraie une part de la compensation versée au bénévole.

Accompagnement transport à l'épicerie

Ce service permet à la personne d'être accompagnée par un bénévole pour aller faire son épicerie. Le service peut être offert une fois aux deux semaines.

Pour faire une demande de service

- Appelez au moins 48 heures ouvrables à l'avance au 418 334-0111
- Assurez-vous de détenir toutes les informations utiles à votre demande : date, heure et endroit du rendez-vous

Au besoin, nous vous référerons à la personne responsable de l'accompagnement transport dans votre municipalité.

SAINT-JULIEN

Nommée en l'honneur de l'abbé Julien-Melchior Bernier, la municipalité de Saint-Julien occupe le sommet des Appalaches.

Installé le long du chemin Gosford vers 1850, Saint-Julien est le premier lieu d'établissement de colons canadiens-français et irlandais dans le canton.

L'église de Saint-Julien a été érigée en 1912 selon les plans de l'architecte Louis-Napoléon Audet.

L'emblème floral de Saint-Julien est le *Cornus canadensis*, aussi appelé Quatre-temps.

Source : Wikipedia

SUBVENTION COUCHES LAVABLES

Saviez-vous que la Municipalité du Saint-Julien accorde une aide financière pour l'achat de couches lavables ? Il est possible de se voir accorder 50% du coût d'achat jusqu'à un maximum de 150\$ par enfant utilisant le principe des couches lavables. Cette aide financière est accordée sur présentation de factures d'achat d'un ensemble complet (neuf) de couches lavables. À noter que l'enfant devra être âgé de moins de 6 mois au moment de l'achat des couches.

SUBVENTION POUR LES ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Saviez-vous que la municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour les enfants de la municipalité pour les inscriptions à des activités sportives ou culturelles ? Une preuve de facture est requise et le remboursement se fera au prorata des demandes, jusqu'à concurrence du montant total prévu au budget, soit 800\$.

Veuillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2022. Les montants autorisés vous seront versés dans la semaine du 12 décembre 2022.



Bureau municipal

787, chemin de Saint-Julien
Saint-Julien, QC, G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295
Courriel : municipalite@st-julien.ca

Inspecteur comportement canin :
Isabelle Faure (418-281-1327)

Inspecteur en voirie :
Éric Faucher (418-332-5686)

Responsable de la bibliothèque :
Michel Tremblay (418-423-7474)



Mai						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Juin						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Conseil

Recyclage

Poubelles

Gros rebuts

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU

Lundi	8h à 12h	13h à 16h
Mardi	8h à 12h	13h à 16h
Mercredi	8h à 12h	13h à 16h
Jeudi	8h à 12h	13h à 16h
Vendredi	8h à 12h	Fermé